

**Attribution d'un accord-cadre pour la location longue durée
de véhicules et réalisation de prestations associées pour la S.IM.KO.**

1. Acheteur / Pouvoir Adjudicateur

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)
33, avenue Jean Jaurès – BP 812
97388 KOUROU Cedex
Téléphone : 0594 32 10 34
Télécopie : 0594 32 29 95

2. Procédure de passation

Appel d'offres ouvert.

3. Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet l'attribution d'un accord-cadre pour la location longue durée et la réalisation de prestations associées pour le compte de la Société Immobilière de KOUROU (SIMKO).

4. Caractéristiques principales

L'accord-cadre, conclu sans minimum ni maximum, est passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-7 à R. 2162-10 du Code de la commande publique.

Le marché sera conclu pour une durée de quatre (4) ans à compter de sa date de notification. Il n'est pas prévu de reconduction du marché.

Les prestations sont réparties en 6 lots désignés ci-après :

Lot(s)	Désignation	
1	Fourgon 3 places	Véhicules utilitaires type Jumpy ou équivalent
2	Petit Fourgon 2 places	Véhicules utilitaires type Berlingo ou équivalent
3	Citadine 5 places	Véhicules de tourisme type C3 Business, Yaris ou équivalent
4	Compacte 5 places	Véhicules de tourisme type C4 Mill. Bus, 308 Allure ou équivalent
5	Berline & Grand Monospace 5 places +	Véhicules de tourisme type Grand Picasso, Passat, Talisman ou équivalent
6	Minibus 9 places	Véhicules de tourisme type Trafic Combi ou équivalent

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Chaque accord-cadre sera attribué à un maximum de 3 (trois) opérateurs économiques.

Les candidats feront une offre de prix distincte pour chaque lot qu'ils souhaitent se voir attribuer.

Les variantes seront prises en considération.

5. Justificatifs à produire

Les justificatifs à produire sont listés dans le règlement de la consultation.

Les candidatures, offres et documents de présentation associés seront entièrement rédigés en langue française, l'unité monétaire utilisée est l'euro.

6. Critères de jugement / attribution

Les critères de sélection sont mentionnés dans les documents de la consultation.

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.

7. Retrait du dossier de consultation / Transmission des offres

Le Dossier de Consultation pourra être retiré sous forme électronique sur le profil d'acheteur de la SIMKO situé à l'adresse suivante : <http://simko973.e-marchespublics.com> .

Les soumissionnaires devront déposer leurs candidatures et leurs offres par voie électronique sur ce profil d'acheteur ; par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée, exception faite de la copie de sauvegarde.

Cependant, il est à noter qu'il pourra être procédé à la re-matérialisation (impression sur papier) de l'offre du candidat retenu, afin d'en permettre la signature par le Pouvoir Adjudicateur.

8. Date limite de réception des offres

Le mardi 15 septembre 2020 à 12 heures.

9. Délai pendant lequel le soumissionnaire reste engagé par son offre

Cent vingt (120) jours à compter de la date limite de réception des offres.

10. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront obligatoirement faire parvenir une demande par le biais du profil d'acheteur mentionné à l'article 7 du présent avis.

11. Procédure de recours

L'instance compétente pour les procédures de recours est le Tribunal de Grande Instance de Fort-de-France – 35, boulevard du Général de Gaulle – 97200 FORT-DE-FRANCE – Téléphone : 05 96 48 41 41 – Fax : 05 96 48 43 32.

Dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, en cas de manquement aux obligations de publicité ou de mise en concurrence, toute personne ayant intérêt à conclure le contrat peut demander au juge de prendre toute mesure tendant à ce qu'il soit ordonné à la personne morale responsable du manquement de se conformer à ses obligations.

12. Organes de publication

- . JOUE
- . BOAMP
- . Plateforme de dématérialisation : <http://simko973.e-marchespublics.com>
- . Site www.simko.fr rubrique « Appels à concurrence » .

13. Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion

Jeudi 13 août 2020